

**Régie à autonomie financière du centre d'hébergement « les Roches »
Désignation d'un nouveau membre du Conseil Municipal en
remplacement de Mme Jolanta AVRIL**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 31*

LE 27 MAI DEUX MILLE DIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 19 mai 2010 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 10), M. François LEFEBVRE, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 21), M. BEGOS Yves, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (jusqu'à la question n° 32), M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine (jusqu'à la question n° 3), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°2), M. HOORNAERT Patrick (jusqu'à la question n°2), Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 11), Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 22), Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, M. BREBION Bernard (à partir de la question n° 33), Mme AUDIGOU Sabine (à partir de la question n° 4), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 2.1), M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 2.1).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n° 11), Mme COTTARD Françoise à M. LAPENA Christian (à partir de la question n° 22), Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme FARGE Patricia, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, M. BREBION Bernard à M. ELOY Frédéric (à partir de la question n° 33), Mme AUDIGOU Sabine à Mme LEGRAS Liliane (à partir de la question n° 4), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël

.../...

M. Hugues Falaize, Adjoint au Maire, expose que la régie à simple autonomie financière du centre « les Roches » a pour objet la gestion du domaine « les Roches » sis rue Gambetta à Dieppe en centre d'accueil, de formation, d'animation et d'hébergement.

Le conseil d'exploitation de cette régie comprend 12 membres à raison de :

- 8 membres désignés en son sein par le Conseil Municipal, sur proposition du Maire : *Mme Sabine Audigou, Mme Liliane Legras, M. Mickaël Pajot, M. Daniel Verger, Mme Vérane Legrand, Mme Céline Emo, M. Yves Begos et Mme Jolanta Avril.*
- 4 membres désignés par le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, parmi les électeurs de la commune : *M. Thierry Quenelle, M. André Lavenu, Mme Valérie Touzé et M. Yves Dancel.*

Vu :

- les articles L 2121-21 et L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- les statuts de la régie à autonomie financière « Les Roches » en son article 2,
- les articles R 2221-4 à R 2221-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant qu'il convient de désigner un nouveau représentant du Conseil Municipal en remplacement de Mme Jolanta Avril,

☞ Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder à cette désignation par un vote à main levée.

Candidat : M. Eric Tavernier

M. Eric Tavernier est désigné par :

☞ 31 voix « pour » (groupe des élus Communistes et Républicains, groupe Dieppe A Venir, groupe des élus Verts),

☞ **1 abstention « M. Jean-Claude CHAUVIERE – Conseiller indépendant,**

☞ **Le groupe « Dieppe Ensemble » ne participe pas au vote.**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.